

## Communiqué de presse



**Pour diffusion immédiate**

### **Les hygiénistes dentaires au service de la communauté**

Québec, le 13 juin 2019 – La FHDQ accueille avec enthousiasme le dépôt du projet de loi 29 qui a été fait le 5 juin dernier.

Nous félicitons madame Sonia LeBel, ministre de la Justice et madame Danielle McCann, ministre de la Santé, d’aller de l’avant dans la modernisation de la pratique des soins buccodentaires au Québec.

Le projet de loi 29 constitue une avancée majeure en reconnaissant aux hygiénistes dentaires du Québec le droit de dispenser des soins dentaires préventifs adaptés auprès des clientèles vulnérables et/ou fragilisées dans un esprit d’accessibilité universel.

La FHDQ a réalisé au cours des dernières années plusieurs études qui ont justement démontrées la pertinence de permettre aux hygiénistes dentaires d’offrir leurs services auprès de ces personnes. Nous soulignons que ces soins sont effectivement reconnus pour prévenir les maladies systémiques tel que le diabète, les maladies cardiovasculaires et même l’Alzheimer.

Nous remercions le gouvernement du Québec de reconnaître l’apport professionnel des hygiénistes dentaires et de normaliser une pratique qui est déjà en place au Canada. Nous l’assurons de notre entière collaboration pour l’élaboration des protocoles de pratique qui serviront à l’application de cette loi.

À propos de la FHDQ

La Fédération des hygiénistes dentaires du Québec (FHDQ) représente l’ensemble des hygiénistes dentaires du Québec auprès des organismes publics et gouvernementaux, tant au niveau provincial, national qu’international. Elle a pour mission de défendre auprès des instances concernées les conditions d’exercice de ses membres dans le but d’améliorer l’accès aux services des hygiénistes dentaires à l’ensemble de la population du Québec. La Fédération propose également à ses membres des services dans divers secteurs de leur vie professionnelle.